

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ		3 pages
	OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER EN CHEF	Création	MàJ	Vérification
		02/10/2020	29/12/2020	15/02/2021
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION V. ROUJET	24/02/2021	08/03/2021	Jusqu'au 09/05/2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER
EN CHEF**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et du corps des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers ;
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2020 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} Un **concours externe sur titres** est ouvert en vue de pourvoir **11 postes** vacants d'ingénieur hospitalier en chef au CHU de NICE comme suit :

- 4 postes domaine **Génie biologique**
- 1 poste domaine **Physique**
- 2 postes domaine Organisation et Méthodes - option **Qualité**
- 1 poste domaine Organisation et Méthodes - option **Achats**
- 2 postes domaine Organisation et Méthodes - option **Management de département en recherche clinique**
- 1 poste domaine Organisation et Méthodes – option **Génétique**

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes d'ingénieurs ou titres dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la santé (arrêté du 23 octobre 2012), aux titulaires d'un diplôme ou titre dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités, aura été reconnue par la commission prévue par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (voir ANNEXE I)

ARTICLE 3

Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe II, dûment remplis
- Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- Les titres de formation, diplômes, certificats et équivalences dont il est titulaire
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne en cours de validité
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
- Les 2 dernières évaluations
- La fiche du poste occupé.

ARTICLE 4

L'admission à ce concours se fait uniquement sur évaluation du dossier de candidature par le jury. Les candidats devront fournir dans leur dossier de candidature l'ensemble des pièces demandées à l'article 3 de la présente note d'information.

ARTICLE 5

La composition du jury est fixée comme suit, conformément à l'arrêté du 17 mars 1995 susvisé :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Un membre du personnel de direction en fonctions dans la région concernée ou les régions voisines, extérieur à l'établissement ou aux établissements dont les postes sont à pourvoir, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les personnels de direction de la ou des régions comptant au moins un emploi d'ingénieur en chef de classe normale

3° Deux ingénieurs hospitaliers en chef de classe normale en fonctions dans la région ou les régions voisines, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, dont l'un au moins relève de l'une des options au titre de laquelle le concours est ouvert.

ARTICLE 6

L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7

LE DOSSIER COMPLET devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières
Concours, **uniquement par messagerie électronique et en format PDF :**

en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :

drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **9 MAI 2021 au soir.**

(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

 LE DIRECTEUR GENERAL

Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

Liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours externe sur titres d'ingénieur hospitalier en chef

(Article 1 de l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier)

Sont éligibles pour candidater au concours d'ingénieur hospitalier en chef les titulaires des diplômes suivants

a) Diplômes d'ingénieurs délivrés par les établissements suivants :

Ecole centrale des arts et manufactures ;
Ecole centrale de Lyon ;
Ecole nationale des ponts et chaussées ;
Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts ;
Ecole nationale supérieure des arts et métiers ;
Ecole nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace ;
Ecole nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy ;
Ecole nationale supérieure des mines de Paris ;
Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne ;
Ecole nationale supérieure de techniques avancées ;
Télécom ParisTech ;
Ecole polytechnique ;
Ecole supérieure d'optique d'Orsay ;
Institut d'informatique d'entreprise d'Evry ;
Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse ;
Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy ;
Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Bordeaux ;
Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble ;
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble ; Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble ;
Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie de Paris ;
Ecole nationale des travaux publics de l'Etat de Lyon ;
Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy-Pontoise ;
Ecole nationale supérieure de physique de Grenoble ;
Ecole nationale supérieure de physique de Marseille ;
Ecole nationale supérieure de physique de Strasbourg ;
Centrale Lille Institut ;
Ecole supérieure d'électricité ;
Ecole nationale supérieure des industries textiles de Mulhouse.

b) Diplôme de docteur ingénieur obtenu après une scolarité dans une école d'ingénieurs et délivré dans une option relevant d'un des domaines suivants :

Energie, équipements médicaux, services publics, informatique, environnement, télécommunications, physique et biophysique, traitement des signaux, génie biologique et biomédical, chimie biologique, électronique, génie civil, génie sanitaire, génie électrique, sécurité, agroalimentaire, organisation et méthodes.

c) Diplôme d'architecte reconnu par l'Etat et, ou un diplôme d'ingénieur, ou un autre diplôme à caractère technique national reconnu ou visé par l'Etat et soit homologué au niveau I. Il suivant la procédure définie par le décret du 12 avril 1972 susvisé, soit sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq ans après le baccalauréat et délivré dans l'un des domaines mentionnés au b ci-dessus.

d) Diplômes d'ingénieurs délivrés par les établissements suivants :

Ecole nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble ;
Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes ;
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique énergétique de Valenciennes ;
Ecole nationale supérieure de mécanique et aérotechnique de Poitiers ;
Ecole nationale supérieure de mécanique et de microtechnique de Besançon ;
Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès ;
Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai ;
Ecole nationale des techniques industrielles et des mines d'Alès ;
Ecole nationale des techniques industrielles et des mines de Douai ;
Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen

et un diplôme de troisième cycle obtenu dans une option mentionnée au b ci-dessus

e) Diplôme universitaire d'ingénieur biomédical et hospitalier délivré conjointement par l'université de technologie de Compiègne et l'Ecole nationale de la santé publique (reconnu comme mastère depuis 1987) ;

Mastère spécialisé " Ingénierie et management des technologies de santé " délivré par l'Ecole des hautes études en santé publique conjointement avec l'université de technologie de Compiègne

ANNEXE II

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER
EN CHEF**

PIECES A FOURNIR

1. Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, dûment remplis
2. Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre
3. Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
4. Les titres de formation, diplômes, certificats et équivalences dont il est titulaire
5. Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
6. Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne en cours de validité
7. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
8. Les 2 dernières évaluations
9. La fiche du poste occupé.

Ce dossier doit être retourné, par messagerie électronique, en format PDF :
drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 9 MAI 2021 au soir.

Les dossiers qui seront envoyés après le 09/05/2021 ne seront pas acceptés.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER EN CHEF

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Employeur : _____

Adresse : (personnelle ou familiale complète) _____

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER EN CHEF** dans l'un des domaines suivants :

- Génie biologique**
- Physique**
- Organisation et Méthodes – option **Qualité**
- Organisation et Méthodes – option **Achats**
- Organisation et Méthodes – option **Management de département en Recherche clinique**
- Organisation et Méthodes – option **Génétique**

Fait à :

le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER EN CHEF

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure**

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A, le

Signature du demandeur